

## La vérificatrice générale signale un fléchissement de la mise en application des recommandations des audits passés

Rapport de suivi des recommandations des audits de gestion de 2018, 2019 et 2020

À publier le 18 avril – Les taux de mise en application par le gouvernement des recommandations de la vérificatrice générale ayant émané des audits de gestion passés ont fléchi et du travail s'avère nécessaire pour qu'on se remette dans la bonne voie, révèle un nouveau rapport de suivi.

« Même si le gouvernement a réalisé 92 % des recommandations de 2018, son élan a ralenti à 61 % et à 35 % en ce qui a trait à la réalisation des recommandations de 2019 et de 2020, respectivement. Dans le cas de 2020, il s'agit de l'un des pires taux de suivi enregistré au cours de près de deux décennies », confie la vérificatrice générale Kim Adair.

« Il incombe au Comité des comptes publics ainsi qu'à la population en général de tenir le gouvernement responsable de veiller à donner suite à ces recommandations, » affirme la vérificatrice générale.

Le Bureau de la vérificatrice générale effectue des audits afin de fournir des conseils pratiques et constructifs qui amélioreront la gestion du gouvernement. Si les recommandations ne sont pas mises en application, les mêmes problèmes persisteront et exposeront le gouvernement à des risques continus, y compris des risques pour la sécurité publique.

Le ministère des Travaux publics n'a donné suite qu'à une seule des sept recommandations de l'audit de 2019 visant *la sélection et la gestion de la qualité des projets de ponts dans les districts du Centre et de l'Ouest*, notamment l'absence d'inspections des ponts selon les besoins et l'omission de prioriser les réparations et les remplacements des ponts en fonction de critères uniformes.

« Le Ministère pourrait, en omettant de donner suite à ces recommandations, ne pas déterminer quels sont les projets de réparation de ponts les plus prioritaires et il pourrait ne pas déceler les problèmes pour la sécurité et intervenir face à ceux-ci de manière opportune. »

Même si 92 % des recommandations de l'audit de 2018 ont été mises en application, la vérificatrice générale insiste sur le fait que cinq d'entre elles demeurent toujours sans suivi.

« Comme il s'est écoulé plus de quatre ans, nous nous attendrions à ce que toutes les recommandations de 2018 aient maintenant été mises en oeuvre », explique M<sup>me</sup> Adair.

Les cinq recommandations en question comprennent une recommandation de l'audit des établissements correctionnels et quatre recommandations de l'audit des programmes de subventions.

Deux des cinq recommandations ignorées des audits de 2018 mentionnaient :

- Le ministère de la Justice devrait effectuer un examen des établissements correctionnels afin de s'assurer que tous les membres du personnel correctionnel suivent la formation requise et renouvellent leurs agréments.

- Le ministère des Communautés, de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine devrait établir des indicateurs de rendement, mesurer le rendement et évaluer périodiquement les programmes de subventions.

Le gouvernement a publiquement affirmé que le calendrier convenu pour la mise en application des recommandations de la vérificatrice générale est de deux ans. Lorsque les rapports ont été rendus publics en 2018, le gouvernement a accepté les recommandations et s'est engagé à assurer un suivi, précise la vérificatrice générale.

« Les ministères avaient affirmé à l'époque qu'ils mettraient les recommandations en oeuvre et ils s'étaient engagés à débiter dès le commencement de 2019, mais le travail n'est pas encore terminé. »

La vérificatrice générale évoque deux recommandations de l'audit du *projet Nouvelle génération QEII – l'agrandissement de l'infirmierie d'Halifax et le centre de soins ambulatoires communautaires*.

À la date du rapport de suivi, le 14 octobre 2022, le ministère des Travaux publics et Santé Nouvelle-Écosse n'avait pas encore mis en application le processus de gestion des contrats ni terminé les travaux visant à nous s'assurer que le plan directeur reflète les besoins des utilisateurs finals du régime hospitalier. Cette recommandation demeure importante maintenant que le gouvernement a changé son orientation dans le cadre de la réalisation du projet.

« Nous encourageons tous les organismes à s'efforcer d'assurer un suivi opportun à toutes les recommandations que nous formulons afin de soutenir ainsi un meilleur gouvernement pour tous les Néo-Écossais », termine M<sup>me</sup> Adair.